

de la Santé de la Nouvelle-Ecosse. Un rapport renfermant des recommandations a été soumis en 1935. Conformément à ces recommandations, une unité ou division sanitaire expérimentale, confiée à un médecin compétent, a été établie en 1936 pour s'occuper de l'Est de la province. Cette unité n'avait fonctionné que peu de temps lorsqu'il fut reconnu qu'un grand pas avait été fait, et des dispositions furent prises pour établir d'autres unités du même genre. Comme conséquence, toute la province est maintenant divisée en cinq districts sanitaires dirigés par un médecin compétent; chaque district a son personnel d'infirmières de la santé publique, d'inspecteurs de la salubrité publique, de commis et de sténographes. Sous la gouverne du Ministère de la Santé, ces unités exécutent des programmes généraux de santé publique.

La ville de Halifax, avec un médecin compétent et son personnel, constitue une autre unité sanitaire. Il y a en outre les services municipaux à temps discontinu. Chaque ville ou municipalité a un médecin à temps discontinu, un bureau de santé et un inspecteur de la salubrité publique. Les fonctionnaires des unités provinciales se chargent de la direction et s'efforcent d'uniformiser et de coordonner le travail des services municipaux.

Sont attachés au bureau central le ministre de la Santé, un sous-ministre de la Santé, un statisticien médical et épidémiologiste, un technicien de la santé publique, un surintendant du service public d'infirmières, des laboratoires de bactériologie, de pathologie et d'hygiène industrielle, une division de l'aptitude physique et de la nutrition, une clinique de traitement "Kenny" pour la poliomyélite et un personnel de commis aux statistiques, de commis généraux et de sténographes. Il y a une clinique du cancer à l'hôpital général Victoria, institution possédée et dirigée par le gouvernement.

Tous les districts sanitaires poursuivent un vigoureux programme en vue d'enrayer les maladies vénériennes. Des infirmières, particulièrement versées dans l'épidémiologie de ces maladies, sont à l'œuvre et il y a dix cliniques de traitement tenues par des directeurs à temps discontinu.

Nouveau-Brunswick.—Le Ministère de la Santé, administré par un Ministre de la Santé, a été créé en 1918. Il assure les services suivants: assainissement général, y compris les sources d'approvisionnements d'eau et les systèmes d'égout; suppression des maladies transmissibles, y compris la tuberculose et les maladies vénériennes; laboratoire de santé publique et fourniture des produits biologiques; inspection médicale des écoles; réunion des statistiques vitales; service d'infirmières et de bien-être de l'enfance; enseignement de l'hygiène et surveillance générale et coordination du travail des commissions d'hygiène des sous-districts. Sous l'autorité du Ministre, ce ministère est dirigé par un médecin en chef qui est aussi registraire général des statistiques vitales. Le personnel se compose d'un directeur des laboratoires, de 7 médecins à temps continu, d'un directeur du service public d'infirmières et, en outre, d'un directeur à temps discontinu des cliniques pour maladies vénériennes. La province défraie en entier le traitement des tuberculeux dans les sanatoriums, et le soin hospitalier des patients atteints de poliomyélite et environ 60 p.c. du soin des patients dans les hôpitaux pour maladies mentales.

Québec.—Le gouvernement provincial, par une loi adoptée en 1911 (5 Geo. VI, c. 22), a établi un département de la santé et du bien-être social pour s'occuper de l'administration de toutes les questions concernant la santé, la médecine préventive et le bien-être social (voir, pp. 814-815, le travail de bien-être social entrepris par la province). De 1936 à 1941, les questions provinciales de santé relevaient du département de la santé; ce dernier, en 1936, a été substitué au service d'hygiène qui était